

Burundi/Devises: la BRB fixe une nouvelle réglementation de change

@rib News, 19/09/2019 – Source Agence Anadolu La Banque centrale du Burundi, BRB, a fixé une nouvelle réglementation de change pour «adapter la réglementation des changes aux réalités du moment», a appris Anadolu un communiqué de la Banque, publié mercredi.

«Les raisons à la base de cette révision sont, d'une part, le souci d'adapter la réglementation des changes aux réalités du moment et, d'autre part, la correction des lacunes observées, notamment au niveau des mécanismes de contrôle et de suivi, de même que dans le domaine des sanctions», a déclaré Jean Ciza, Gouverneur de la BRB. Parmi les nouvelles formes figurent, notamment, la «revue à la baisse des paiements en espèces des importations de 40.000 dollars à 5.000 dollars et l'allocation d'un montant maximal de 10.000 dollars sous forme de monnaie électronique sur carte bancaire». La Banque centrale du Burundi oblige aussi les voyageurs de «déclarer les sommes en devises détenues en cash au-delà de dix mille dollars (10.000) ou l'équivalent en une autre devise; et deux cent mille en franc Burundi (200.000 BIF)». En outre, le change sans pièce justificative est revu à la baisse revenant de «3.000 dollars à 500 dollars par jour et par opération sans dépasser 3.000 dollars par mois». Quatre ans de crise politico-sécuritaire ont affecté le Burundi aussi bien socialement qu'économiquement. Délaissé par ses principaux partenaires financiers, notamment l'UE, la Belgique, les Etats-Unis, le Burundi fait face à une situation économique très difficile. Les réserves de change sont très faibles et restreignent considérablement les importations, même pour les produits que le gouvernement considère comme prioritaires tels que le carburant et les médicaments. En conséquence, le franc burundais se déprécie à vue d'œil «il décline en année. En avril 2015, un dollar achetait 1700 franc burundais, en septembre courant le cours est passé à 3000 francs burundais pour un seul dollar.